

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le 9 Juin 2023 à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Présents : GICQUEL Erwan, COLINEAUX Huguette, RIAUD Monique, COUEDIC Bertrand, DUBOIS Marie-Annick, DAVALO MALINGE Myriam, THETIOT Laurence, BONNO Jacques, DEFONTAINE Cécile, BOUTANT Éric

Absents excusés : DAVALO Jean-François,

Secrétaire de séance : RIAUD Monique

=====

**Ordre du jour**

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au conseil municipal d'approuver l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux membres de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ordre du jour présenté

**N°2023/06/001 – Rectification de la délibération et du Pv du 11 Avril 2023**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une erreur de saisie s'est glissée dans la rédaction de la délibération n° 2023/04/03 budget principal – affectation du résultat de l'exercice 2022, dans le montant du solde d'exécution de la section d'investissement 2022.

Il convient de lire – 165 691.04 € et non 178 564.91 €.

**Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0**

**Approbation des procès-verbaux du 11 Avril et 9 mai**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le Compte-rendu de séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Les procès-verbaux du 11 avril et du 9 mai 2023 sont adoptés à l'unanimité.

**N°2023/06/002 – Décisions prises par délégation**

Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal, les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qui lui a été accordée par délibération du conseil municipal du 2 juin 2020

Date de la Facture	objet	Entreprise	Montant H.T.	Montant TTC
16/02/2023	Subvention ADMR 2023	ADMR RUFFIAC	1 767.00	1 767.00
07/04/2023	Terreau plantations (fleurissement)	BIO3G	672.00	739.20
21/04/2023	Distribution lettre d'information communale d'avril	LA POSTE	166.97	200.37
21/04/2023	Remplacement chauffe-eau local technique	ACTIV'ELEC	476.36	571.63
27/04/2023	Cotisation 2023	CNAS	2 173.00	2 173.00
28/04/2023	2 cuves 1000L réserve eau + fournitures diverses	KERHERVE	281.32	337.58
30/04/2023	Plaquettes peupliers pour massifs	EUREDEN	1 537.20	1 690.92
03/05/2023	Tuteurs expo photos – Fête de la Bretagne	VITAL CONCEPT PAYSAGE	573.60	688.32
30/05/2023 DEVIS	Mobilier nouveau bureau directrice Ecole LE PRÉ VERT	OUEST EQUIPEMENT	840.50	1 008.60

**Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0**

### **N°2023/06/03 - Elections des délégués pour les élections sénatoriales**

Les Conseils Municipaux sont tous convoqués ce 9 juin 2023 afin de procéder à la désignation des délégués et des suppléants formant le collège électoral chargé d'élire les sénateurs et leurs remplaçants. En 2023 seront renouvelés les sénateurs de la série 1, pour un total de 170 sièges. Le calendrier électoral arbitré fixe au vendredi 9 juin 2023 l'élection des délégués sénatoriaux et de leurs suppléants et au dimanche 24 septembre 2023 l'élection des sénateurs. Les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection à ce collège des délégués et des suppléants (art. L.O.286-1 du code électoral). Les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune en fonction de la nécessité de nombre suffisant. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune, les uns et les autres de nationalité française. La liste des candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Avant l'ouverture du scrutin, nous constatons qu'une seule liste a été déposée et sera jointe au procès-verbal en annexe.

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture du scrutin : 10

Nombre de délégués à élire : 3

Nombre de suppléants à élire : 3

Le Bureau Electoral est constitué ainsi que suit :

- Monsieur le Maire, Président
  - Les deux conseillers les plus âgés : M. Jacques BONNO et Mme Monique RIAUD
  - Les deux conseillers les plus jeunes : Mme Cécile DEFONTAINE et Mme Laurence THETIOT
- Le Président a invité le Conseil à procéder, sans débat, au scrutin secret, à l'élection.

**Résultats du scrutin :**

<b>Nom et prénom de l' élu (e)</b>	<b>Liste sur laquelle il ou elle figurait</b>	<b>Mandat de l' élu(e) 1</b>
Mr Erwan GICQUEL .....	Liste <i>VIVRE ENSEMBLE A CARO</i> .....	délégué .....
Mme Huguette COLINEAUX .....	Liste <i>VIVRE ENSEMBLE A CARO</i> .....	déléguée .....
Mr Bertrand COUEDIC .....	Liste <i>VIVRE ENSEMBLE A CARO</i> .....	délégué .....
Mme Monique RIAUD .....	Liste <i>VIVRE ENSEMBLE A CARO</i> .....	suppléante .....
Mr Eric BOUTANT .....	Liste <i>VIVRE ENSEMBLE A CARO</i> .....	suppléant .....
Mme Myriam DAVALO MALINGE	Liste <i>VIVRE ENSEMBLE A CARO</i> .....	suppléante .....

**N°2023/06/004 – proposition d'achat des deux logements 1 et 3 rue Maréchal Ferrant**

Dans le cadre de l'appel d'offre lancé concernant la démolition du bâtiment de l'ancien Lion d'Or et de la mise en sécurité de la rue, du fait du délabrement du bâtiment, une estimation des biens cités a été réalisée par les services du Domaine. Le rapport qui a été transmis aux membres du conseil ainsi qu'au propriétaire exprime une valeur vénale du bien à 42.000€ avec une marge de négociation de +10%. Après réunion d'un groupe de travail, une proposition a été envoyée au propriétaire avec une offre à 45.000€ afin de ne pas passer plusieurs semaines à négocier. Ce dernier est revenu vers Monsieur le Maire avec une contreproposition à 53.000€. Monsieur le Maire rappelle que ce bien est inhabité, n'a pas de solution de chauffage depuis plusieurs années et se délabre à la même vitesse que le bâtiment mitoyen. Monsieur le Maire n'est donc pas favorable à donner une suite favorable à cette contreproposition sachant qu'il y a 4 ans, ils étaient d'accord pour 48.000€ et qu'en 4 ans, le bien ne s'est pas amélioré. Suite à la discussion ce jour avec le propriétaire, il accepte de vendre le bien à 46 000 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur. La date limite de dépôt des appels d'offre pour la démolition est fixée au 22 juin. Il faudra faire appel aux organismes prêteurs. Une décision modificative interviendra lors du prochain conseil municipal.

**Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0**

---

### **N°2023/06/005 – indemnisation des piégeurs de ragondins**

Les piégeurs sont au nombre de 6. L'indemnisation est d'un montant forfaitaire de 135 €. La liste est composée de :

- FRAPSAUCE Gilbert	135 €
- TREGOUET Stéphane	135 €
- BAUDET Gilbert	135 €
- COQUET Laurent	135 €
- LE BRETON Hubert	135 €
- DAVALO Louis	135 €

Monsieur Bertrand COUEDIC présente un bilan de la saison passée.

**Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0**

### **N°2023/06/006 – Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Hervé**

Vu le contrat d'association entre l'école privée Saint-Hervé, l'Education Nationale et la Commune ;  
Vu les charges de fonctionnement de l'école publique de CARO ;  
Vu la liste des élèves fréquentant l'école Saint-Hervé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et domiciliés à CARO ou hors commune ;  
Considérant que ce contrat engage la commune à assumer la charge des dépenses de fonctionnement pour les élèves sur son territoire,  
Considérant la nécessité de fixer le montant de la contribution financière par élève à l'école Saint-Hervé pour l'année scolaire 2023-2024,  
Considérant que le montant de la contribution financière par élève versée à l'école saint Hervé pour les années précédentes était le suivant :

Année	Nombre d'élèves	Participation globale (€)	Participation moy. / enfant (€)
2018-2019	66	51 942.00	787.00
2019-2020	64	50 368.00	787.00
2020-2021	53	50 368.00	950.34
2021-2022	45	47 060.10	1 045.78

Considérant que l'effectif de l'école Saint-Hervé a encore baissé passant à 30 au 1<sup>er</sup> janvier 2023,  
Considérant que l'effectif de l'école publique le Pré Vert et les charges fixes sont restés stables,  
Monsieur le Maire propose de garder le même coût par élève que l'année précédente :

	Nombre d'élèves	Coût / élève (€)	Total (€)
Elèves en primaire	17	455,26	7 739.42
Elèves en maternelle	13	1 783,94	23 191.22
Coût moyen / ENFANT	30	1 031,02	30 930.64

Pour rappel, pour l'année scolaire 2022-2023 :

	Nombre d'élèves	Coût / élève (€)	Total (€)
Elèves en primaire	21	455,26	9 560.46
Elèves en maternelle	18	1 783,94	32 110.92
<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>1 068,50</b>	<b>41 671.38</b>

**Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0**

### **N°2023/06/007 – Admission en non-valeur de créance éteinte**

Monsieur le Trésorier de Pontivy a adressé à la mairie un état de créances éteintes justifiées suite à clôture pour insuffisance d'actifs.

Il demande l'admission en non-valeur des titres datant de 2022 pour un montant de 660 € qui se décompose ainsi :

Exercice	Objet de la créance	Montant
2022	LOYER	165.00€
	LOYER	165.00€
	LOYER	165.00€
	LOYER	165.00€
<b>TOTAL</b>		<b>660.00€</b>

Cette procédure correspond à un apurement comptable mais la caution encaissée à l'époque ne sera donc pas restituée ce qui réduit tout de même l'impact de la dette.

**Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0**

### **N°2023/06/008 – Modification du mandataire suppléant de la régie de la bibliothèque**

Du fait du départ de l'agent mandataire suppléant de la régie bibliothèque, que cette personne se doit d'être un agent de la commune, Monsieur le Maire propose de remplacer dans les mêmes conditions qu'actuellement le poste et de nommer mandataire suppléante Mme Myriam DAVALO.

**Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0**

### **N°2023/06/009 – Renouvellement de convention prêts de salles pour activités artistiques, culturelles et sportives**

Le Conseil Municipal avait accepté l'an dernier de prêter la salle des associations pour le développement d'une activité culturelle sur la commune. Du fait de la fréquentation et donc du besoin, l'atelier Un Brin de Couleur demande le renouvellement de la convention en cours. De plus, d'autres activités se sont proposées depuis et afin de permettre le lancement de ses activités, il est demandé la possibilité de proposer la mise à disposition gracieuse des différentes salles communales : gymnase, salle des associations et salle polyvalente afin de permettre la mise en place de ses activités. Cela permettra peut-être de relancer une dynamique et pourquoi pas le tissu associatif en permettant aux gens de la commune et aux extérieurs de se rencontrer et de proposer

d'autres activités (dans le même cadre que le proposait déjà une association de la commune qui a malheureusement fermé).

**Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0**

### **N°2023/06/010 – Organisation d'un enduro**

Un enduro inscrit au championnat de Bretagne doit avoir lieu sur le secteur de Malestroit le 10/09/2023.

Pour l'occasion, l'organisateur demande à traverser la commune sur le même tracé qu'à chaque édition, il n'est donc pas fourni au courrier avec un contrôle horaire et une spéciale sur le circuit de Rambohan. Il est donc demandé au conseil de se positionner sur cet évènement afin de faire un retour aux organisateurs mais aussi prévenir les voisins dont un tel évènement pourrait apporter quelques nuisances et ainsi prendre leurs dispositions éventuelles.

Le conseil municipal, ne souhaite pas délibérer dans l'immédiat aux vues d'un simple courrier. Il est demandé à l'organisateur de fournir de plus amples renseignements tels que :

- Un plan du circuit
- Le nombre de participants environ
- Les créneaux horaires
- Détail des points évoqués

Le conseil étudiera à nouveau cette demande lors d'un prochain conseil.

### **Informations diverses :**

#### **- Travaux de l'église :**

L'entreprise qui a réalisé les travaux de toiture a été relancée car il semble qu'il y ait des entrées d'eau. Une demande de réalisation de réparation des luminaires intérieurs de l'église a été lancée car plusieurs ne fonctionnent plus, nous avons des devis pour la mise en place d'un éclairage LED. De plus, suite au contrôle de sécurité, nous avons reçu un devis de réparation des cloches. Ils proposent la mise en place de cloches « numériques » en attendant la réparation et ne pas accentuer les fissures. Ces travaux n'ont de plus pas été budgétisés pour cette année. A garder en mémoire pour savoir si c'est à prévoir sur le prochain exercice.

#### **- Problèmes Réseau Télécom :**

Suite à la rencontre du responsable de secteur d'Orange, tous les problèmes sur la commune sont censés être résolus, tout à chacun doit se signaler auprès de son opérateur si pour lui ce n'était pas le cas.

#### **- Eco-pâturage à la lagune :**

Le bruit de la station paraît stressant pour les animaux, l'expérimentation devrait se faire sur le reste de l'espace mais il y a de fortes chances que l'expérimentation prenne fin. Aucun retour de Morbihan Habitat, ils vont être relancés.

#### **- Fête de la Bretagne :**

Un gros point positif, les différents retours qui incitent à se dire qu'il va falloir continuer et certainement recommencer l'an prochain, sous quelle forme ?

Ensuite il y a pas mal de choses à améliorer et à structurer mais c'est normal, nous nous lançons directement dans le grand bain avec un programme dense ? Monsieur le Maire tenais à féliciter et remercier les membres du conseil mais aussi les agents qui ont su s'associer pleinement à la

démarche et accepter de travailler sur le WE ainsi évidemment l'ensemble des bénévoles pour la mise en place de l'exposition aussi bien les équipes qui ont fait les trous, planté les piquets, accroché les photos que les bénévoles des associations de la commune mais aussi les associations musicales qui ont excellemment animé nos différents RDV, tout ceci grâce à la coordination des services de l'OBC dont nous pouvons aussi remercier leurs agents.

D'ailleurs l'exposition reste jusqu'au mois de septembre et il est possible d'y greffer des manifestations comme la rando gourmande qui a lieu le WE prochain (17/06).

#### TOUR DES ADJOINTS :

##### Jacques BONNO :

- Le jury sera présent le 30 juin lors d'une visite pour le concours « village fleuri »
- Les toilettes de la mairie fonctionnent à nouveau
- Plusieurs entreprises prennent rdv afin de visiter Le Lion d'or pour des devis de démolition
- Le broyage des chemins est interrompu car l'entreprise a cassé son matériel à cause de grosses pierres issues du champs et disposées sur le talus sur le domaine public.
- Agence postale, les travaux débuteront début juillet
- Logements du Valet, l'ensemble des devis vous seront présentés lors d'un prochain conseil municipal.

##### Huguette COLINEAUX :

- Le rendez-vous pour la matinée citoyenne a lieu samedi 10 juin à 8h30
- Plusieurs chantiers sont proposés : l'état de patouillet, le cimetière, l'abri bus ainsi que la pose, ponçage et peinture de bancs « palette » au jardin partagé

Mme DUBOIS Marie-Annick intervient en signalant des gestes d'incivilité. En effet, beaucoup de gens déposent encore des plastiques dans les poubelles non prévues à cet effet.

Monsieur le Maire confirme en indiquant que beaucoup trop de personnes désherbent au cimetière avec de la javel et autres produits. La labélisation « zéro phyto » exige certaines règles que les usagers continuent d'ignorer. Il est à réfléchir de trouver un moyen de dissuasion sinon il faudra sévir.

- Fête de la musique : vendredi 23 juin
  - o 17h chorale des écoles
  - o 18h à 20h scène ouverte
  - o 20h à minuit musique bretonne avec le groupe « ça Ribote »

Animation gratuite en centre bourg – artisans d'art – exposition vente et petite restauration sur place.

##### Eric BOUTANT :

- Le bulletin municipal est en préparation
- Une réunion CCAS va bientôt être programmée afin de prévoir les événements à venir (repas, traiteur...)
- Un retour sur l'enquête au sujet de la restauration scolaire qui a été adressée aux parents sera élaborée prochainement

La séance est levée à 21h30

**Signature des membres présents**

GICQUEL Erwan	BOUTANT Éric	COLINEAUX Huguette
BONNO Jacques	RIAUD Monique	DUBOIS Marie-Annick
COUEDIC Bertrand	DAVALO Jean-François Absent excusé	DAVALO MALINGE Myriam
DEFONTAINE Cécile	THETIOT Laurence	